



ᑕᑦᑦ ᑕᑦᑦ ᑕᑦᑦ ᑕᑦᑦ
CONSEIL CRI DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE JAMES
CREE BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES OF JAMES BAY

DENTISTE REMPLAÇANT

Qualités recherchées :

- Bilinguisme (anglais)
- Flexibilité, patience, aptitude pour la dentisterie pédiatrique et la chirurgie
- Connaissance des principes de Sécurité Culturelle (Cultural Safety)
- Aimer les grands espaces, la nature et la tranquillité

1. NOMINATION

Les quatre documents suivants sont nécessaires pour une demande en vue d'un remplacement:

1. Formulaire de « Demande de nomination » rempli et signé
https://www.creehealth.org/sites/default/files/2020-10/dentiste-formulaire-demande-de-nomination_0.pdf
2. Copie de votre carte de l'ODQ
3. Preuve d'assurance responsabilité valide (année en cours)
4. Chèque annulé (votre adresse doit y apparaître)

Faire parvenir **tous ces documents** à:

Dr. Shayan Sadeghi
Chef du Département Dentaire, CCSSBJ
shayan.sadeghi@ssss.gouv.qc.ca

2. OBTENTION D'UN REMPLACEMENT

Suite à la réception de vos documents, un dossier professionnel sera ouvert en votre nom et vous serez mis sur notre liste d'envoi courriel pour les offres de remplacements :

1. Surveiller vos courriels et choisir parmi les annonces de remplacements disponibles
2. Signifier votre préférence de remplacement souhaité par courriel
3. Recevoir un avis de confirmation du remplacement

3. TRANSPORT, RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION NOURRITURE

a) Transport :

Nos services de charter avec Air Creebec sont réservés pour vous sans frais. Cependant, c'est vous qui devez réserver votre taxi et réclamer les frais auprès de la RAMQ avec vos pièces justificatives.

Vos frais de même que le temps de voyage vous seront remboursés en utilisant le formulaire #1988 de la RAMQ « *DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT* ». Ce formulaire apparaît parmi les formulaires disponibles sur « Services en ligne » de la RAMQ.

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/chirurgiens-dentistes/formulaires/demandes-remboursement-admissibles/Pages/1988.aspx>

b) Rémunération :

C'est la RAMQ qui paie vos frais de déplacement et vos heures travaillées.

Un remplacement doit être d'une durée minimale de 7 jours pour un maximum de 35 heures. Les heures régulières sont de 9h à 17h du lundi au vendredi.

Pour en connaître davantage sur vos modalités de facturation et de rémunération, consulter le manuel des dentistes de la RAMQ, section ententes particulières, paragraphe 5.00:

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/chirurgien-dentiste-chirurgienne-dentiste/manuels-guides/manuel-entente-tarifs>

Et consulter le guide de facturation pour plus de détails :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/media/28851>

Vous devez facturer directement en ligne vos heures travaillées en vous inscrivant aux « *Services en ligne, RAMQ* ».

Pour vous inscrire à ces services ou pour toute question concernant votre rémunération, communiquer avec :

Centre de relations avec les professionnels
Ligne directe avec la RAMQ
1-888-330-3023
Québec: 418-780-4208
Montréal: 514-687-3612

c) Logement (Transit)

Le Conseil Cri vous assignera un logement (transit) pour votre séjour. Il pourrait être seul ou partagé selon la disponibilité au moment du remplacement. Les personnes accompagnatrices supplémentaires et animaux de compagnie ne sont pas permis.

d) Allocation pour nourriture

Une allocation de 66.65\$ / jour offerte par le Conseil Cri de la santé vous sera allouée et payée pour votre nourriture.

Ces frais vous seront remboursés automatiquement.

e) Résumé

Voici un tableau récapitulant les formulaires RAMQ que vous devez compléter et envoyer pour votre rémunération complète:

FRAIS	FORMULAIRE	DÉTAILS	ENVOYER À
NOURRITURE	Aucun	\$66.65/jour	
DÉPLACEMENT/TRANSPORT ET TEMPS DE DÉPLACEMENT	EN LIGNE Sur « Services en ligne » formulaire #1988	- Calculer votre temps de voyage selon l'entente (max 9 hres/voyage) -Après la soumission du formulaire en ligne, imprimer ce dernier, inclure reçus et cartes d'embarquement	RAMQ CASE POSTALE 500-SUCC TERMINUS QUÉBEC QC G1K 7B4
HEURES TRAVAILLÉES	EN LIGNE Sur « Services en ligne »	-Vous devez être inscrit aux « Services en ligne » de la RAMQ	Parviendra automatiquement à la personne responsable

BON SÉJOUR !